BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

384 928 792 RCS Bourg-en-Bresse.
SECAD.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 30000.00 EUR.
Adresse : 12, Boulevard de l'Hippodrome, 01000 Bourg-en-Bresse.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : SECAD Société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 euros Siège social : 12 Boulevard de l'Hippodrome 01000 BOURG EN BRESSE 384 928 792 RCS BOURG EN BRESSE _____ ACORA AIN-JURA Société par Actions Simplifiée au capital de 466 215 euros Siège social : 50 allée des Cyprès, 69760 LIMONEST 492 054 838 RCS LYON _____ AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LIMONEST du 19 mars 2020, la Société SECAD, et la Société ACORA AIN-JURA, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société SECAD par la Société ACORA AIN-JURA. La Société SECAD ferait apport à la Société ACORA AIN-JURA de la totalité de son actif, soit 483 433,40 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 173 507,94 euros ; la valeur nette des apports s'élèverait ainsi à 309 925,46 euros. La Société ACORA AIN-JURA détenant la totalité des 500 actions composant le capital social de la Société SECAD, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de Société SECAD détenues par la Société ACORA AIN-JURA un mali de fusion de 90 165,54 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : -au greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE pour la Société SECAD le 3 juin 2020 ; -au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la Société ACORA AIN-JURA le 4 juin 2020. Pour avis.